

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020 A 18 HEURES

N°7/2020 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU SYNDICAT MIXTE DU
SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Date de convocation : 27/11/2020
Nombre de délégués présents : 21
Titulaires : 18
Suppléants votant : 3
Votants : 23 (dont 5 pouvoirs)

L'An Deux Mille vingt, le dix décembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'Hôtel d'Entreprises Innoprod d'Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Élisabeth CLAVERIE, Présidente.

Présidait la séance : Mme Élisabeth CLAVERIE

Secrétaire de séance : Mme Sarah LAURENS

Membres titulaires présents votant : Mesdames, Florence DURAND, Michèle SAUNAL, Elisabeth CLAVERIE, Sarah LAURENS, Isabelle CALMET, Isabelle SOULET, Messieurs, Gérard PUECH, Jean-Louis PUECH, Grégory AVEROUS, Jean-Michel BOUAT, Didier BUONGIORNO, Yves CHAPRON, Robert GAUTHIER, Roland GILLES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-François ROCHEDREUX, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC

Membres suppléants présents votant : Messieurs Joël LOUP, Gérard FABRE, Christian CHAMAYOU

Membres excusés : Mesdames, Sandrine SANDRAL (pouvoir à Florence DURAND), Anne-Marie ROSE (pouvoir à Joël LOUP), Messieurs, Patrick CARAYON (pouvoir à Gérard PUECH), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Christian CHAMAYOU), Jean-Marc FARRE (pouvoir à Gérard FABRE), Jean-Luc CANTALOUBE

N°7/2020 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Madame Elisabeth Claverie, Rapporteur,

Je soumetts à votre approbation le projet de décision modificative n° 1 suivant :

- Diminution de 3 600 € au compte 6811- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre sections)
- Inscription de crédits 3 600 € au compte 62878 Remboursements autres organismes (chapitre 011-charges à caractères générales)

A cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

Le Comité Syndical,

Ayant entendu le présent exposé,

Vu la délibération du conseil syndical 04/2020 en date du 05 mars 2020 adoptant le budget primitif 2020 du syndicat mixte du SCOT du Grand Albigeois,

AYANT ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

↳ **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget primitif 2020 du syndicat mixte du SCOT de l'Albigeois avec les mouvements de crédits suivants :

| I/F | Gestionnaire | Fonction | Nature | Chapitre | Service | Mvt | Libellé | Dépenses |
|-----------------------------|--------------|----------|--------|----------|---------|-----|---------------------------------|------------|
| F | SCOT1100 | 020 | 62878 | 011 | SCOT | R | REMBOURSEMENT AUTRES ORG | 3 600,00 € |
| F | SCOT1100 | 01 | 6811 | 042 | SCOT | O | DAP - IMMO. INCORPORELLES ET C- | 3 600,00 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | | | | | | | - € |

RESULTAT DU VOTE :

| | |
|--------------------|----|
| Suffrages exprimés | 23 |
| Pouvoir(s) | 5 |
| Majorité absolue | 12 |
| Votes favorables | 23 |
| Votes défavorables | 0 |
| Nuls | 0 |
| Abstentions | 0 |

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Fait et délibéré
Le 10 décembre 2020
Pour extrait certifié conforme

Préfecture du Tarn
81013 ALBI CEDEX 9
17 DEC. 2020
COURRIER ARRIVE LE
LA PRESIDENTE
ELISABETH CLAVERIE